

DEPARTEMENT DE LA
DORDOGNE



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LIMEUIL

SEANCE DU 14 OCTOBRE 2015

Nombre des Conseillers :

En exercice : 11
Présents: 10
Votants : 11

L'an deux mil quinze le 14 octobre
Le Conseil municipal de la commune de LIMEUIL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la
présidence de Monsieur Jean-Claude HERVÉ, Maire
Date de convocation du Conseil municipal : 08 octobre 2015

PRESENTS: Jean Claude HERVÉ – Laurence NINNIN – Francis MARIN –
Dominique RICHARD - Nicole HULOT – Hélène MERINO – Michel FOUILLET –
Johannes VAN STRIEN – Bruno DURAND – Benoît BOUSSIQUET

ABSENTS :
Laetitia MARTINS DA COSTA a donné procuration à Benoît BOUSSIQUET

Secrétaire de séance : Dominique RICHARD

Divers :

Il est proposé les points divers suivants à rajouter à l'ordre du jour :

- Convention d'adhésion au service commun d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme de la CCPVTT
- Concession cimetière.
- Facture assainissement.

1 - Approbation du procès verbal du conseil Municipal du 24 septembre 2015 :

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 24 septembre 2015.

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 24 septembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

2 - Ouverture de crédits budget service AEP :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de faire des ouvertures de crédit sur le budget du service AEP de la façon suivante :

Fonctionnement recettes 775 (produits de cession) + 20 000,00 €
Fonctionnement dépenses 675 (éléments actifs cédés) + 20 000,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants accepte cette augmentation de crédits.

3 – Régie photocopies et locations diverses :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite au départ à la retraite de Mme Yolande GENESTE, secrétaire de mairie, il est nécessaire de nommer de nouveaux régisseurs pour la régie des photocopies et locations diverses.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants décide de nommer :

Mme Danielle CALES régisseur titulaire.

Mme Laura PISTRE régisseur suppléant.

4 – Facture eau NEISEN Tony :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Mr Tony NEISEN a eu une importante consommation d'eau durant l'année 2014 due à une fuite. Après vérification il s'avère que cette fuite est liée à un dysfonctionnement du compteur d'eau qui a été posé par les employés communaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants décide que la mairie fasse un dégrèvement de la facture de Mr Tony NEISEN en appliquant la moyenne de la consommation d'eau sur 3 ans.

5 - Tarif pose nouveaux compteurs eau :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les tarifs actuels pour la pose de nouveaux compteurs d'eau :

Pose d'un compteur d'eau diamètre 15 et 20 : 300,00 €

Pose d'un compteur d'eau diamètre 30 et 40 : 400,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 7 voix pour et 4 voix contre décide de fixer le tarif de la pose d'un nouveau compteur d'eau à 600,00€ quel que soit le diamètre. Ce tarif est applicable à compter de ce jour

6 - Tarifs locations :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le tarif actuel de la location de la salle du château pour les habitants de Limeuil est de 105,00 € .Il propose de modifier ce tarif et de passer à 50,00 €

Après en avoir délibéré le conseil municipal par 9 voix pour et 2 voix contre accepte cette proposition. Ce tarif est applicable à partir de ce jour.

Monsieur le Maire propose également de modifier certains tarifs de locations et photocopies :

Tarifs actuels		Nouvelles propositions
Location de chaises :	0,55 €	0,60 €
Remplacement de chaises :	55,00 €	25,00 €
Location de bancs :	1,00 €	1,00 €
Remplacement de bancs :	30,00 €	55,00 €
Location de tables :	6,00 €	6,00 €
Remplacement de tables :	0,00 €	80,00 €
Extrait cadastral :	1,55 €	gratuit
Fax :	0,55 €	gratuit
Photocopie noir et blanc :	0,25 €	0,20 € quelque soit le nombre et le format
Photocopie couleurs :	1,15 €	0,30 € quelque soit le nombre et le format
Photocopie pour les associations de la commune		gratuit avec condition de porter le papier nécessaire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants accepte ces nouveaux tarifs qui sont applicables dès ce jour.

7 - Convention de partenariat avec l'Office de Tourisme Lascaux-Dordogne, Vallée Vézère :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention de partenariat avec l'Office de Tourisme Lascaux-Dordogne, Vallée-Vézère dans laquelle la commune de Limeuil souhaite déléguer les missions de promotion-communication et relations presse de la politique touristique de la commune à l'établissement public à caractère industriel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants accepte cette convention et mandate Monsieur le Maire pour la signer.

8 – Schéma départemental de coopération intercommunale de la Dordogne :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de schéma départemental de coopération intercommunale suite à la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République). Il est nécessaire que le conseil municipal se prononce sur la proposition n° 9 : Extension de la Communauté de Communes Vallée de l'Homme aux communes d'Audrix et de Limeuil .

La commune de Limeuil (338 habitants), actuellement dans la Communauté de Communes Pays Vernois et Terroir de la Truffe de la Truffe, et la commune d'Audrix (289 habitants), actuellement dans la Communauté de Communes de la Vallée Dordogne et Forêt Bessède, relèvent du bassin de vie du Bugue. Les conseils municipaux ont délibéré en faveur de cette extension, et le conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée Dordogne et Forêt Bessède a donné un accord de principe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 10 voix pour et une abstention émet un avis favorable à l'extension de la Communauté de Communes Vallée de l'Homme à la commune de Limeuil.

9 – Convention d'adhésion au service commun d'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme de la CCPVTT :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention d'adhésion au service commun d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme de la CCPVTT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants émet une réserve en ce qui concerne le paragraphe « En cas de désaccord sur une décision ou sur un courrier pendant l'instruction, le service instructeur de la communauté de communes n'est pas tenu de rédiger un acte ou un courrier contraire à celui qu'il a proposé » car la communauté de communes instruit les dossiers mais tous les dossiers sont signés par le maire, il a donc pouvoir de décision.

Le conseil municipal demande à Monsieur le Maire de demander des précisions à la CCPVTT au sujet de ce paragraphe. Si Monsieur le Maire est en accord avec les explications fournies, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants mandate Monsieur le Maire pour signer cette convention.

9 – Factures assainissement :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les travaux d'assainissement collectif du bourg sont terminés depuis le 30 avril 2012. Les abonnés avaient 2 ans pour se raccorder à savoir jusqu'au 30 avril 2014. Les factures d'assainissement ont été émises à compter d'octobre 2012. Mr et Mme LAPEYRE ne se sont raccordés au réseau qu'à partir du 15 janvier 2015. De ce fait ils demandent l'annulation de leur facture de octobre 2012 à avril 2014, abonnement et consommation et l'annulation de la consommation du 1^{er} mai 2014 au 15 janvier 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants accepte l'annulation des factures émises du mois d'octobre 2012 au mois d'avril 2014, en ce qui concerne les factures de mai 2014 au 15 janvier 2015, elles doivent être réglées en totalité.

10 – Profil des eaux de baignade :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis d'un montant de 1380,00 € TTC de VEOLIA pour la révision du profil des eaux de baignade.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants accepte ce devis.

Informations :

-Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a assisté une réunion concernant le service d'adduction d'eau potable avec plusieurs syndicats. Il en est ressorti qu'à compter du 1^{er} janvier 2020, les régies communales n'existeront plus, la gestion de l'eau sera assurée par un syndicat ou une régie départementale.

Le conseil municipal émet un avis favorable à une simulation d'étude à une éventuelle intégration de la commune de Limeuil à un des ces syndicats ou à une régie départementale afin de pouvoir apprécier les éventuels avantages ou inconvénients de cette intégration.

Une journée éco citoyenne avec nettoyage du bourg aura lieu un samedi avant la fin de l'année 2015.

Une réunion aura lieu en début d'année 2016 avec toutes les associations pour l'organisation des manifestations.

Dans le cadre de l'animation départementale du concours villes et villages fleuris, la délégation des Landes remercie la mairie de Limeuil pour l'accueil chaleureux qu'ils ont reçu lors de la visite du village le 17 septembre dernier.

Un repas communal pour toute la population sera organisé avant la fin de l'année, ce sera l'occasion de fêter le départ à la retraite de Yolande GENESTE.

Mme Hélène MERINO, conseillère municipale, donne lecture d'un courrier qui va être adressé à tous les habitants du bourg de Limeuil pour les solliciter afin de trouver des solutions pour revitaliser le bourg.

Mme Hélène MERINO, conseillère municipale, donne lecture d'un courrier qui va être adressé à tous les habitants de Limeuil afin de recenser les personnes qui souhaitent apporter leur aide et leur soutien si une famille de réfugiés venait à être accueillie au sein de la commune.

Monsieur Bruno DURAND, conseiller municipal, a pris contact avec la société Parkéon afin de demander un devis pour la maintenance des 2 horodateurs durant la période estivale.

Le secrétaire de séance
Dominique RICHARD

Le Maire,
Jean-Claude HERVÉ